

RESTAURATION SCOLAIRE

Créer votre compte MyTurboSelf

Suivez ces étapes pour créer votre compte et accéder au restaurant scolaire, quelle que soit la méthode choisie.

Service intendance-Guide étape par étape

Deux façons de créer votre compte

1 L'application MyTurboSelf

MÉTHODE RECOMMANDÉE

Installez l'application sur votre smartphone et/ou celui de votre enfant. Le QR code intégré sert de carte de restauration, permet de réserver les repas (jusqu'à 8 semaines à l'avance) et de créditer le compte.

▶ **Ne saisissez jamais le numéro de carte de demi-pension lors de l'inscription.**

2 La carte HDF

DÉJÀ REMISE À VOTRE ENFANT

Utilisez la carte HDF reçue à l'arrivée au lycée. Réservez aux bornes (intendance ou loge) et créditez le compte en CB à la borne, en ligne, ou en espèces à l'intendance.

▶ **La carte doit être activée à l'intendance avant la première utilisation.**

Une étape obligatoire pour les deux méthodes

Activation par e-mail

Un e-mail de confirmation doit être validé pour finaliser la création du compte, quelle que soit la méthode choisie.

Bon à savoir



Délai d'activation

Comptez 48h pour recevoir le mail. Vérifiez impérativement votre dossier de spams s'il n'arrive pas.



Mot de passe

8 caractères minimum, avec une majuscule, une minuscule et un chiffre.



Comptes de la famille

Utiliser une même adresse e-mail regroupe automatiquement tous vos enfants sur un seul compte.

Quelques précisions

- Les élèves sont encouragés à utiliser l'application ; les familles qui préfèrent l'éviter conservent un fonctionnement avec la carte HDF de l'élève.
- La réservation n'est pas encore disponible dans l'application : un correctif est en cours de déploiement et sera opérationnel pour la rentrée.
- En attendant, réservez vos repas via la borne (avec le QR code) pour les dernières semaines de l'année.
- L'ancienne carte de restauration de votre enfant ne peut plus être utilisée.

Merci pour votre compréhension pendant ces quelques jours de transition. Nous restons disponibles pour vous accompagner dans la création de votre compte si besoin.

Le service intendance